

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Session annuelle  
du Conseil d'administration**

**Rome, 7–11 juin 2010**

## **PROJETS SOUMIS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR APPROBATION**

**Point 9 de l'ordre du  
jour**

*Pour approbation*



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.A/2010/9-A/1**  
11 mai 2010  
ORIGINAL: ANGLAIS

## **PROJET DE DÉVELOPPEMENT BÉNIN 200045**

### **Promotion de l'alimentation scolaire durable**

Nombre de bénéficiaires	117 000
Durée du projet	36 mois (1 <sup>er</sup> juillet 2010–30 juin 2013)
Quantité de produits alimentaires fournis par le PAM	9 006 tonnes
<b>Coût (dollars É.-U.)</b>	
Coût des produits alimentaires pour le PAM	4 069 928
Coût total pour le PAM	8 380 897
Contribution du gouvernement	772 000

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

## NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Le présent document est présenté au Conseil d'administration pour approbation.**

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur régional, ODD\*: M. T. Yanga tél.: 066513-2792

Attaché de liaison principal: M. T. Lecato tél.: 066513-2370

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme I. Carpitella, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

\* Bureau régional de Dakar (Afrique de l'Ouest)

## RÉSUMÉ

Depuis 2006, la suppression des droits de scolarité ainsi que l'impact des programmes liés à l'éducation menés par le PAM et d'autres organismes ont permis au Bénin de franchir une étape importante vers la réalisation de son objectif de parvenir à l'éducation primaire universelle d'ici 2015. Des disparités importantes persistent néanmoins entre zones rurales et urbaines, et entre districts, en ce qui concerne les taux de scolarisation, de rétention, de redoublement et d'abandon scolaire ainsi que la parité garçons-filles. Une corrélation a été établie entre la pauvreté et la malnutrition chronique et le faible taux d'inscription dans les écoles primaires des régions vulnérables<sup>1</sup>.

Le projet de développement Bénin 200045 continuera à appuyer la stratégie du Gouvernement, qui est d'assurer l'éducation primaire universelle d'ici 2015, conformément au Plan national de développement du secteur de l'éducation, dans lequel l'alimentation scolaire est considérée comme un instrument gouvernemental prioritaire.

Ce projet sera mis en œuvre dans vingt-deux districts de six départements: Alibori, Borgou, Atacora dans le nord, et Atlantique, Zou et Ouémé dans le sud. Tous ces districts présentent des taux nets d'inscription inférieurs à la moyenne nationale et des niveaux élevés de pauvreté et de malnutrition. Une attention spéciale sera accordée à six des vingt-deux districts, à savoir So-Ava, Kalalé, Gogounou, Karimama, Malanville et Segbana, où les taux d'inscription dans les écoles primaires sont inférieurs à 50 pour cent. Tous les établissements préscolaires et primaires de ces districts bénéficieront d'une assistance. Le PAM appuiera 364 écoles et 117 000 élèves ainsi que le programme gouvernemental d'alimentation scolaire.

Les principaux objectifs du projet de développement sont: i) de contribuer à élargir l'accès à l'éducation et à promouvoir la valorisation du capital humain; ii) de renforcer les capacités à poursuivre durablement un programme national d'alimentation scolaire; et iii) de stimuler le développement économique et agricole en liant l'alimentation scolaire à la production locale. Au titre du projet de développement, les bénéficiaires recevront un repas scolaire conçu pour couvrir un tiers de leurs besoins quotidiens. Ce projet contribuera aux objectifs stratégiques 4 et 5 du PAM et aux objectifs 1 et 2 du Millénaire pour le développement<sup>2</sup>.

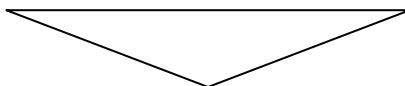
Au cours de l'exécution du projet, le PAM privilégiera l'appui à la formulation et à la mise en œuvre d'une politique nationale d'alimentation scolaire. Les objectifs du projet s'inscrivent dans l'actuel Cadre stratégique du Bénin de lutte contre la pauvreté (2007–2010), le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (2009–2013) et le Plan national de développement du secteur de l'éducation (2006–2015).

<sup>1</sup> Mission d'examen préalable du projet du PAM au Bénin, mai 2009.

<sup>2</sup> Objectif 1 du Millénaire pour le développement: Éliminer l'extrême pauvreté et la faim; Objectif 2 du Millénaire pour le développement: Assurer l'éducation primaire pour tous.

La stratégie de désengagement du PAM consistera à transférer progressivement les écoles qu'il appuie au Gouvernement tout en créant des capacités aux niveaux national et décentralisé. Le projet vise à promouvoir durablement les conditions propices à la gestion de l'alimentation scolaire et à accroître les capacités pour transférer avec efficience la responsabilité de l'alimentation scolaire au Gouvernement.

## PROJET DE DÉCISION\*



Le Conseil approuve le projet proposé de développement Bénin 200045 "Promotion de l'alimentation scolaire durable" (WFP/EB.A/2010/9-A/1), sous réserve de la disponibilité des ressources.

---

\* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

## ANALYSE DE LA SITUATION

1. Le Bénin est l'un des pays les plus petits d'Afrique de l'Ouest. Il s'étend du fleuve Niger au nord à l'océan Atlantique au sud et jouxte le Togo à l'ouest, le Burkina Faso et le Niger au nord et le Nigéria à l'est.
2. Après une période de croissance et de prospérité relatives dans les années 90, le taux de croissance économique a reculé passant de 6,2 pour cent en 2001 à 2,9 pour cent en 2005<sup>3</sup>, principalement sous l'effet de l'évolution défavorable des cours mondiaux du coton et de la hausse des carburants. Depuis, la croissance stagne en dessous de 5 pour cent. Le Bénin fait partie des pays les moins avancés, à faible revenu et à déficit vivrier, avec un produit intérieur brut par habitant de 1 312 dollars É.-U. par an. Selon l'Indice de développement humain 2009 du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Bénin se classe au 161<sup>e</sup> rang sur 182 pays. Près de deux habitants sur cinq, soit 37 pour cent de la population, vivent au-dessous du seuil national de pauvreté<sup>4</sup>.
3. L'économie du Bénin est extrêmement dépendante de l'agriculture de subsistance, de la production du coton et du commerce régional. Elle est donc vulnérable aux chocs externes, comme les médiocres résultats économiques du Nigéria voisin et les fluctuations des prix des carburants et du coton. Le Bénin, qui est un des premiers producteurs de coton d'Afrique, a été gravement touché par la crise que connaît le secteur depuis 2005. Il a été aussi récemment confronté à plusieurs crises – inondation, flambée des prix des produits alimentaires et crise financière – qui se sont traduites par la détérioration de la sécurité alimentaire et de l'état nutritionnel des groupes vulnérables.
4. Les résultats de l'analyse globale de la vulnérabilité, de la sécurité alimentaire et de la nutrition<sup>5</sup> conduite en novembre/décembre 2008 indiquent que 972 000 personnes, soit 12 pour cent de la population, sont en situation d'insécurité alimentaire et que 1 048 000 personnes, soit 13,2 pour cent de la population, risquent d'être touchées par l'insécurité alimentaire. Celle-ci est principalement rurale. En effet, 15,3 pour cent des ménages ruraux sont en situation d'insécurité alimentaire, contre 7,9 pour cent des ménages urbains.
5. Il ressort aussi de l'analyse susmentionnée qu'un tiers des enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition ou de retard de croissance. Dans certains départements (Atacora, Alibori, Plateau et Couffo) la prévalence dépasse le seuil critique fixé à 40 pour cent par l'Organisation mondiale de la santé. Le taux national de malnutrition globale aiguë – émaciation – chez les enfants de moins de 5 ans est de 4,7 pour cent.
6. Des catastrophes naturelles récurrentes, en particulier des inondations et des sécheresses, ainsi que l'inflation des prix des produits de base ont eu un impact sur la sécurité alimentaire. En 2008, le prix moyen annuel du maïs était de 260 francs CFA par kg, contre 160 francs CFA par kg en 2006 et 135 francs CFA par kg en 2007. Les prix ont diminué depuis, notamment à partir d'août 2009, mais la moyenne annuelle en 2009 atteignait

<sup>3</sup> *Stratégie nationale pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement*, Ministère de l'économie. Septembre 2007, p. 29.

<sup>4</sup> *Enquête modulaire intégrée sur les conditions de vie des ménages*, 2006. Le seuil de pauvreté est fixé à 1 dollar par jour.

<sup>5</sup> Analyse globale de la vulnérabilité, de la sécurité alimentaire et de la nutrition, 2008.

encore 240 francs CFA par kg<sup>6</sup>. Cette conjoncture a rendu l'accès à la nourriture difficile pour les plus vulnérables.

7. En 1999, le Bénin a commencé à mettre en œuvre une stratégie nationale de réduction de la pauvreté pour appuyer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD); l'alimentation scolaire fait partie du pilier 3 concernant le renforcement des ressources humaines. La priorité donnée par le Gouvernement à l'éducation, se reflète dans la part allouée au secteur qui se montait à 50 pour cent des dépenses publiques totales dans le secteur en 2007<sup>7</sup> et dans l'adoption du Plan national de développement du secteur de l'éducation (PDDSE) pour 2006–2015<sup>8</sup>. Le Bénin a aussi bénéficié de mesures de désendettement dans le cadre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés, ce qui lui a permis d'investir davantage de ressources dans les programmes consacrés à l'éducation, à la santé et à la réduction de la pauvreté.
8. Des progrès considérables ont été accomplis dans l'éducation de 2003 à 2008. Le taux national net de scolarisation est de 83 pour cent – 86,8 pour cent pour les garçons et 78,9 pour cent pour les filles – et le ratio national filles/garçons est de 0,8. Ces succès sont dus à la politique de scolarité gratuite adoptée par le Gouvernement en 2006 et à l'impact de divers programmes d'éducation mis en œuvre avec l'appui de donateurs et du PAM. L'alimentation scolaire est une des principales stratégies du Gouvernement pour stimuler la scolarisation dans les zones rurales défavorisées: en 2009, le programme gouvernemental a appuyé 708 écoles couvrant 103 440 élèves; le PAM a apporté un soutien à 399 écoles couvrant 76 000 élèves du primaire. Des partenaires comme le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Catholic Relief Services (CRS) et l'Agence danoise de développement international (DANIDA) participent aussi aux programmes d'alimentation scolaire.
9. Les taux nationaux de scolarisation sont satisfaisants, mais le taux de redoublement de 11,5 pour cent, le taux d'abandon de 6,2 pour cent et le taux de rétention scolaire de 68 pour cent demeurent un problème. Des écarts importants persistent entre zones rurales et urbaines et entre districts en termes de scolarisation et de rétention scolaire des filles: en milieu rural, 40 pour cent seulement des filles terminent le cycle primaire contre 46 pour cent des garçons<sup>9</sup>. Une corrélation a été établie entre la pauvreté et la malnutrition chronique et la sous-scolarisation dans les écoles primaires des zones vulnérables<sup>10</sup>.
10. Les taux de scolarisation dans les écoles primaires sont les plus bas dans le nord. Dans les districts de Gogounou, Karimama, Malanville et Segbana du département d'Alibori et le district de Kalalé dans le département de Borgou, moins de la moitié des enfants en âge d'être scolarisés fréquentent l'école. Dans le sud, le district de Sô-Ava du département de l'Atlantique présente des taux analogues. Dans cinq départements (l'Atlantique, le Couffo, l'Atacora, l'Alibori et le Plateau), les taux d'abandon atteignent 23 pour cent, ce qui est supérieur à la moyenne nationale.

---

<sup>6</sup> En avril 2010, le taux de change était de 487 francs CFA pour 1 dollar.

<sup>7</sup> PNUD. 2008. *Rapport sur le développement humain*. New York.

<sup>8</sup> PDDSE, Ministère de l'éducation, octobre 2006.

<sup>9</sup> Analyse sectorielle du système éducatif au Bénin, juin 2008. Les données proviennent de la Direction de la programmation et de la prospective, Ministère de l'enseignement maternel et primaire.

<sup>10</sup> Mission d'examen préalable du projet du PAM, mai 2009.

11. Le PDDSE pour 2006–2015 vise à établir l'éducation primaire universelle en augmentant la proportion de ceux qui achèvent le cycle primaire de 68 pour cent à 100 pour cent et en abaissant à 10 pour cent le pourcentage d'abandon qui est actuellement de 23 pour cent ans dans les cinq départements affichant les taux les plus élevés. Les stratégies prévoient à cet effet d'améliorer les infrastructures éducatives, de relever la qualité de l'éducation et de maintenir l'alimentation scolaire.
12. Avec le soutien à l'éducation primaire apporté par des institutions des Nations Unies et des partenaires du développement, l'assistance du PAM est essentielle pour permettre au Bénin d'atteindre les objectifs du PDDSE. Le Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour 2009–2013 reflète ces priorités nationales dans son Effet 2: Accès à des services sociaux de base de qualité.
13. En réponse à la crise alimentaire, le Gouvernement a formulé et mis en œuvre, avec le soutien de la Banque mondiale, le Programme d'urgence d'appui à la sécurité alimentaire pour aider les agriculteurs cultivant des plantes vivrières à cycle végétatif court.
14. Le Plan stratégique de relance du secteur agricole<sup>11</sup> a été adopté en février 2009 pour améliorer la compétitivité, la diversification, la productivité et la couverture des besoins nutritionnels et alimentaires d'ici 2015. En octobre 2009, le Gouvernement a signé un accord avec le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) concernant l'investissement agricole au Bénin, dans le cadre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine.

## COOPÉRATION ANTÉRIEURE ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS

15. Le PAM apporte une assistance alimentaire au Bénin depuis 1964 pour sauver des vies, améliorer la santé et la nutrition des enfants, des femmes et des groupes vulnérables, promouvoir l'accès à l'éducation et réduire les disparités entre les sexes. En 2000, le PAM a adopté l'approche-programme et intégré l'alimentation scolaire dans son programme de pays 2000–2003. En 2003, la mission d'évaluation du PAM a recommandé l'élaboration d'un projet de développement distinct pour appuyer l'éducation de base et l'assistance aux groupes vulnérables.
16. Le coût total du projet de développement 103080 (2004–2010) pour le PAM est de 22,9 millions de dollars. Approuvé en février 2004, le projet comprend une composante enseignement de type scolaire axée sur les zones les plus touchées par l'insécurité alimentaire. La deuxième composante vise à accroître la capacité des institutions gouvernementales et des organisations non gouvernementales (ONG), à apporter une aide aux enfants et aux jeunes défavorisés et à améliorer leur accès à une formation de qualité. Le projet concerne 125 000 bénéficiaires, dont 45 pour cent sont des filles, et 76 000 élèves du primaire. Le projet de développement 103080 prévoit de transférer au Gouvernement la responsabilité de l'alimentation scolaire dans 134 écoles primaires, 34 internats pour filles et 185 institutions pour enfants vulnérables d'ici juillet 2010.
17. Depuis 2006, le PAM met en œuvre un projet pilote de 4 millions de dollars visant à réduire au minimum les effets du VIH sur les personnes les plus vulnérables. Ce projet, qui cible 48 000 bénéficiaires, vient à l'appui de la réalisation de l'OMD 6<sup>12</sup>.

<sup>11</sup> Ministère de l'agriculture. *Plan stratégique de relance du secteur agricole au Bénin*, février 2009.

<sup>12</sup> OMD 6: Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies.

18. En réponse à la flambée des prix alimentaires, le PAM a fourni une assistance alimentaire aux familles de 20 190 élèves dans des zones gravement touchées, ce qui représente 71 000 bénéficiaires. Le PAM a apporté une assistance à 128 000 enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition, 30 000 femmes enceintes et mères allaitantes dans le département d'Atacora au nord du pays, 1 000 agriculteurs dans le département d'Alibori et 1 500 travailleurs urbains à faible revenu. Ces activités ont renforcé la capacité d'adaptation des communautés en situation d'insécurité alimentaire, enrayé la dégradation de l'état nutritionnel dans ces communautés et réduit le risque d'abandon scolaire.
19. Par le biais d'une opération d'urgence régionale évaluée à 18,5 millions de dollars, et en partenariat avec les gouvernements concernés, le Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'UNICEF, le PAM a appuyé les réfugiés togolais déplacés au Bénin par la crise politique qui a éclaté au Togo en 2005. Cette opération, qui a bénéficié à 165 000 personnes dans les camps et dans les communautés d'accueil, prendra fin en juin 2010.
20. Les projets d'alimentation scolaire du PAM ont contribué à élargir l'accès à l'enseignement, à améliorer l'assiduité scolaire, à encourager l'achèvement du cycle scolaire et à réduire les disparités entre filles et garçons dans les écoles primaires. Les résultats du suivi du PAM de décembre 2008 font état d'avances satisfaisantes par rapport à l'enquête de référence de 2004: le nombre moyen de filles inscrites dans les écoles primaires appuyées par le PAM est passé de 46 par école en 2004 à 86 en 2008; le ratio filles-garçons a progressé de 0,64 à 0,74.
21. La mission d'évaluation du PAM a conclu que l'assistance alimentaire apportée au secteur de l'éducation était justifiée par la sous-scolarisation dans certains districts et par l'incidence élevée de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire. Elle a recommandé de recentrer l'assistance du PAM à l'alimentation scolaire vers les zones pauvres du pays touchées par l'insécurité alimentaire et présentant des faibles taux de scolarisation, et elle a souligné la nécessité de mettre en œuvre une politique d'alimentation scolaire mieux coordonnée, mieux maîtrisée et plus durable.

---

## STRATÉGIE DU PROJET

22. Au regard du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, du PDDSE et du PNUAD, le projet de développement 200045 contribuera aux objectifs stratégiques 4 et 5 et aux OMD 1 et 2.
23. Le but est d'appuyer la stratégie du Gouvernement visant l'éducation primaire universelle d'ici 2015. Le projet aura pour principaux effets: i) de contribuer à élargir l'accès à l'éducation et à valoriser le capital humain; ii) de renforcer les capacités nécessaires à la conduite d'un programme national d'alimentation scolaire durable; et iii) de stimuler le développement économique et agricole en liant l'alimentation scolaire à la production locale.
24. Les résultats attendus seront:
  - i) la fourniture en temps utile de vivres en quantité suffisante aux élèves des écoles appuyées par le PAM;
  - ii) une assistance technique pour la formulation et la mise en œuvre par le Gouvernement d'une politique nationale d'alimentation scolaire;
  - iii) le développement de capacités institutionnelles grâce à la formation et au soutien;



- iv) la mise en place de mesures facilitant le transfert de responsabilités aux communautés dans le cadre d'une stratégie renforcée de désengagement progressif;
  - v) la création de débouchés pour les petits agriculteurs grâce aux achats locaux de denrées alimentaires; et
  - vi) un soutien aux organisations d'exploitants agricoles par le biais de l'aide au développement.
25. Le PAM continuera d'appuyer les écoles, mais dans un nombre de districts plus restreint, dans le but d'améliorer les résultats scolaires et de permettre au Gouvernement de renforcer sa capacité à gérer un programme d'alimentation scolaire à plus grande échelle. Conformément à l'examen préalable du projet, la priorité sera accordée à six districts appauvris dont les taux d'inscription dans le primaire étaient inférieurs à 50 pour cent pendant l'année scolaire 2007/08: Kalalé dans le département du Borgou; Gogounou, Karimama, Malanville et Segbana dans le département d'Alibori; et Sô-Ava dans le département de l'Atlantique; les établissements publics maternels et primaires recevront une assistance. Le PAM continuera également d'appuyer des écoles situées dans 16 autres districts couverts par le précédent projet de développement 103080, où les taux d'inscription nets restent inférieurs à la moyenne nationale. Le faible taux d'inscription dans ces districts est corrélé à la forte incidence de la pauvreté et aux taux élevés de malnutrition chronique.
26. Quatre districts – Malanville, Karimama, Gogonou et Sinende – sont des zones de convergence dans lesquelles le système des Nations Unies exécute des activités conjointes au titre du PNUAD pour traiter les multiples causes qui sont à l'origine du faible niveau de développement humain.
27. Dans 364 écoles, 117 230 élèves du cycle maternel et primaire recevront un repas quotidien composé de 150 g de céréales, de 30 g de légumineuses, de 10 g d'huile végétale enrichie et de 3 g de sel iodé pendant 165 jours par an; cette ration apporte 720 kilocalories par jour. L'huile végétale enrichie en vitamines A et D sera une source de micronutriments pour les bénéficiaires. Le sel iodé palliera la carence en iode, qui est prévalente parmi les ménages ruraux<sup>13</sup>. Les parents prendront à leur charge le coût des condiments, des légumes ou du poisson destinée à rendre le repas scolaire plus appétissant. La ration a été conçue de manière à appuyer la production vivrière locale et favoriser la pérennisation du programme.
28. Le renforcement des capacités nationales à gérer le programme d'alimentation scolaire, notamment en transférant des compétences au personnel de contrepartie, sera l'une des grandes priorités. Il est prévu à cet effet d'organiser des formations, mettre les savoir-faire du personnel et des consultants du PAM à la disposition du Gouvernement, de fournir du matériel et de l'équipement, et de produire des manuels sur l'alimentation scolaire, les achats et la logistique.
29. Pour assurer la durabilité, le Gouvernement élaborera et mettra en œuvre une politique d'harmonisation de l'alimentation scolaire dans l'ensemble du pays. La première étape consiste pour le Ministère de l'enseignement maternel et primaire à convoquer un forum national sur l'alimentation scolaire. Le PAM fournira une assistance technique pour la

---

<sup>13</sup> Seuls 71 pour cent des ménages ruraux béninois ont accès à du sel convenablement iodé. Parmi ceux-ci, 57 pour cent seulement stockent le sel dans des conditions appropriées (analyse globale de la vulnérabilité, de la sécurité alimentaire et de la nutrition, p. 141).

formulation et la mise en œuvre de politique, en partenariat avec la Banque mondiale, les Pays-Bas, la DANIDA, le CRS, le PNUD et l'UNICEF.

30. Le PAM envisage un transfert graduel au Gouvernement d'écoles couvertes par le programme à raison d'une soixantaine d'écoles en moyenne, à la fin de chaque année scolaire. Les modalités de désengagement progressif et de transfert seront définies dans un plan conjoint PAM/Gouvernement qui prendra en considération les recommandations du forum national sur l'alimentation scolaire.

<b>TABLEAU 1: BÉNÉFICIAIRES DU PROJET</b>		
<b>Année</b>	<b>Nombre d'écoles</b>	<b>Nombre de bénéficiaires*</b>
2010	364	96 160
2011	364	103 853
2012	291	89 729
2013	233	77 526

\* Selon les prévisions, le nombre de bénéficiaires devrait augmenter durant l'année scolaire 2010/11 du fait d'une hausse des inscriptions d'enfants dans les écoles appuyées par le PAM où des repas sont servis. Il devrait reculer les années suivantes à mesure que les écoles seront transférées à la contrepartie gouvernementale. En excluant les chevauchements d'une année sur l'autre, le nombre de bénéficiaires pendant la durée du projet est de 117 230.

31. Pour assurer la durabilité, il est également essentiel de renforcer les capacités au niveau des communautés. Les ONG partenaires du PAM coopéreront avec les travailleurs sociaux<sup>14</sup> de l'UNICEF pour veiller à ce que les interventions dans le domaine de l'alimentation scolaire soient appropriées et efficaces.
32. Les mesures suivantes seront prises pour renforcer la prise en charge du programme par les communautés et le Gouvernement:
- i) Renforcer les capacités au niveau des écoles. Dans les écoles récemment couvertes par le projet, l'appui des parents sera sollicité pour la mise en place d'un comité de gestion de l'alimentation scolaire, veillant à l'entreposage, la cuisine et le réfectoire, et la manutention des vivres. Le PAM s'attachera avec les partenaires à définir les rôles des comités, à faire en sorte qu'ils soient formés et qu'ils comprennent au moins deux femmes à des postes de décisions.
  - ii) Accentuer la sensibilisation. Le PAM soulignera dès le début que son assistance en matière d'alimentation scolaire est de durée limitée. Le PAM et ses partenaires feront appel à la radio et d'autres médias pour mieux faire comprendre l'importance de l'alimentation scolaire en tant qu'initiative prise en charge par les communautés avec le soutien permanent du Gouvernement.
  - iii) Utiliser les ressources locales. Dans le cadre de son programme de transfert des responsabilités, le PAM travaillera avec les communautés pour faciliter l'achat de vivres produits localement par l'intermédiaire d'organisations d'agriculteurs, en s'inspirant du modèle d'alimentation scolaire utilisant la production locale. Le PAM

<sup>14</sup> Les travailleurs sociaux de l'UNICEF sont des militants communautaires qui encouragent les activités rémunératrices des femmes et participent à la mise en œuvre de programmes de micro-crédits et la promotion de l'éducation.

aidera les exploitants à accéder aux marchés appuyés par l'alimentation scolaire. À plus long terme, grâce au soutien du Gouvernement et des partenaires, l'alimentation scolaire sera progressivement transformée et alignée sur le modèle basé sur la production locale.

- iv) Accroître la participation des femmes. La formation des associations parents-enseignants à la gestion de l'alimentation scolaire contribuera à créer les conditions favorables au renforcement de la représentation des femmes dans ces associations. Le projet sera conforme à la politique du PAM en matière d'égalité entre les sexes, qui encourage le développement d'activités permettant aux filles de fréquenter l'école et stimulant la participation maximale des femmes aux activités scolaires. Les lettres d'accord entre le PAM et les partenaires coopérants comprendront une clause exigeant l'application de la politique du PAM en matière d'égalité entre les sexes.
  - v) Investir dans les capacités futures. Le PAM appuiera la création de stocks alimentaires gérés par les communautés afin d'approvisionner les écoles et de faciliter le passage à la gestion par le Gouvernement. Les parents seront encouragés à collecter des contributions en nature tandis que le PAM dotera les écoles dont la responsabilité est transférée, d'une réserve de céréales d'une tonne. Ce stock évitera les ruptures d'approvisionnement pendant que le Gouvernement se prépare à prendre en main l'alimentation scolaire.
33. Le transfert des responsabilités du PAM au Gouvernement s'inspirera des recommandations issues du forum sur l'alimentation scolaire et prendra en compte les observations formulées par les missions de suivi conjointes PAM/Gouvernement. Les établissements scolaires qui adhèrent aux principes de la gestion de l'alimentation scolaire et démontrent leur attachement à ce type d'activité seront jugés susceptibles d'être inclus dans le processus de désengagement. La décision reposera sur les critères suivants:
- i) Le Gouvernement a la capacité financière suffisante pour prendre en charge l'alimentation scolaire, par le biais de mécanismes de financement viables.
  - ii) Au moins 75 pour cent des parents contribuent à l'alimentation scolaire sous forme de produits alimentaires locaux ou d'espèces.
  - iii) Les associations parents-enseignants et le comité de gestion de l'alimentation scolaire tiennent des réunions périodiques et s'acquittent de leurs responsabilités dans la transparence.
  - iv) Le comité de gestion de l'alimentation scolaire comprend au moins deux femmes exerçant des fonctions de responsabilité.
  - v) Les membres du comité de gestion de l'alimentation scolaire ont reçu une formation en matière d'entreposage des aliments, de comptabilité et de gestion de stocks alimentaires.
34. Le PAM compte acheter 70 pour cent du maïs et des légumineuses nécessaires sur le marché local, ce qui contribuera à l'économie locale et réduira les coûts de transport. En tant que donateurs potentiels, le Gouvernement et la Banque mondiale ont aussi prôné les achats locaux, pour favoriser la réduction de la pauvreté et la prise en charge locale du programme. Un certain volume d'achats régionaux est aussi prévu à titre de mesure de protection contre une éventuelle instabilité du marché intérieur.

35. Pour ce qui est des zones de convergence<sup>15</sup>, le projet établira des partenariats avec le PNUD, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international pour le développement agricole (FIDA), le Fonds d'équipement des Nations Unies et d'autres programmes de développement agricole afin de développer les organisations d'agriculteurs à travers lesquelles seront effectuées les achats locaux. Pour accélérer les paiements, les transactions financières avec les petits exploitants seront gérées par des institutions de micro-financement.

## GESTION, SUIVI ET ÉVALUATION

36. Le projet s'articule autour d'une stratégie de transfert de responsabilités, dont les modalités d'application sont ancrées sur l'Objectif stratégique 5; les contreparties gouvernementales doivent être associées au projet dès le début pour assurer la prise en charge par le pays. En particulier, le service de l'alimentation scolaire du Bénin jouera un rôle de premier plan dans la conduite de la nouvelle politique d'alimentation scolaire. Le travail du PAM visant à améliorer les capacités institutionnelles apportera l'expertise pour créer l'unité et appuiera la fourniture d'équipements et de matériels, le renforcement des capacités du personnel, le suivi et l'évaluation, la gestion logistique ainsi que les mécanismes de passation des marchés et d'établissement de rapports; des manuels et des outils seront élaborés et testés avant la fin du projet.
37. Pour assurer l'efficacité et la continuité du projet, conformément aux recommandations formulées lors de l'atelier des parties prenantes, la Direction nationale – qui est la contrepartie nationale du PAM au Ministère du développement – devrait faire partie du nouveau service de l'alimentation scolaire. Il jouera un rôle dans le suivi et l'évaluation, la coordination et la gestion des produits alimentaires en collaboration avec le bureau de pays. Le PAM fournira aussi une assistance technique au Ministère de l'éducation en vue d'optimiser l'utilisation des ressources affectées au programme national d'alimentation scolaire en rationalisant les achats, l'entreposage et la mise en œuvre.
38. Un comité interministériel de pilotage composé de représentants du Ministère de la planification et du développement, du Ministère de l'enseignement maternel et primaire, d'ONG, d'administrations locales, de la Fédération des associations de parents et du bureau de pays sera créé au début du projet pour superviser les opérations, évaluer les progrès et recommander des révisions.
39. Au niveau du district, la participation des autorités locales sera à l'alimentation scolaire accrue conformément à la récente loi de décentralisation, selon laquelle les responsables sont tenus d'investir dans le secteur social. Au niveau des écoles, les comités de gestion seront chargés de la réception, de l'entreposage, de la gestion et de la préparation des aliments.
40. Comme la plupart des écoles appuyées par le PAM se trouvent dans le nord du Bénin, et conformément aux recommandations de la mission d'examen préalable, le PAM ouvrira un bureau auxiliaire à Parakou pour améliorer la coordination et le suivi.

---

<sup>15</sup> Les zones de convergence sont des zones dans lesquelles le système des Nations Unies exécute des activités conjointes au titre du PNUAD.

41. Un plan d'exécution détaillé sera conjointement élaboré par le PAM, le Gouvernement et les ONG recrutées pour la mise en place et le fonctionnement des comités de gestion de l'alimentation scolaire dans les nouveaux établissements, la gestion et la supervision quotidiennes des rations et des contributions des parents, l'établissement de rapports, la mobilisation sociale et la sensibilisation des parents.
42. Le PAM prendra en charge les coûts de la logistique et du transport aux écoles; le Gouvernement établira un budget pour couvrir les coûts récurrents du service de l'alimentation scolaire, tels que location de locaux, salaires de personnel, véhicules et entretien, équipement de bureau et fournitures de papeterie.
43. Une enquête normalisée sur l'alimentation scolaire conduite en 2010 servira de référence aux enquêtes ultérieures. En 2012, une évaluation décentralisée mesurera l'adhésion aux objectifs du projet ainsi que son efficacité et son efficacité.
44. La gestion des denrées alimentaires fera l'objet d'un suivi. Le PAM appuiera le développement de capacités nationales de suivi et d'évaluation en organisant des formations pour le personnel du Gouvernement et des partenaires aux niveaux du district, du département et du pays.
45. Le projet marque un changement vers des solutions durables comme les mécanismes de financement à plus long terme. Le bureau de pays s'efforcera d'élargir sa base de donateurs en intensifiant la mobilisation de ressources au niveau national, en élaborant une stratégie conjointe PAM/Gouvernement de mobilisation de ressources, en intensifiant la programmation conjointe avec d'autres institutions des Nations Unies et en intégrant le projet dans des plans nationaux de soutien budgétaire à l'assistance au développement. L'accent sera mis sur les mécanismes de financement pluriannuels.

## ANNEXE I-A

VENTILATION DES COÛTS DE L'INTERVENTION DU PAM				
	Quantité (tonnes)	Coût moyen par tonne (en dollars)	Valeur (en dollars)	Valeur (en dollars)
<b>Coûts opérationnels directs</b>				
<b>Produits alimentaires<sup>1</sup></b>				
- Céréales	7 039	364	2 563 596	
- Haricots	1 373	754	1 035 211	
- Huile végétale	457	992	453 434	
- Sel iodé	137	129	17 685	
<b>Total produits alimentaires</b>	9 006		4 069 928	4 069 928
Transport externe				285 197
Total transport terrestre, entreposage et manutention				1 036 655
Autres coûts opérationnels directs				927 058
<b>A. Total coûts opérationnels directs</b>				<b>6 318 838</b>
<b>B. Coûts d'appui directs<sup>2</sup> (voir détails à l'annexe I-B)</b>				<b>1 513 776</b>
<b>C. Coûts d'appui indirects (7 pour cent du total des coûts directs)<sup>3</sup></b>				<b>548 283</b>
<b>COÛT TOTAL POUR LE PAM</b>				<b>8 380 897</b>

<sup>1</sup> Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif utilisé à des fins budgétaires et d'approbation. Le contenu peut varier.

<sup>2</sup> Chiffre indicatif donné à titre d'information. Le montant alloué au titre des coûts d'appui direct, est revu chaque année.

<sup>3</sup> Le taux des coûts d'appui indirect peut être modifié par le Conseil pendant la durée du projet.

## ANNEXE I-B

<b>BESOINS D'APPUI DIRECTS (en dollars)</b>	
<b>Dépenses de personnel</b>	
Administrateurs recrutés au plan national	334 632
Personnel des services généraux	692 328
Heures supplémentaires	10 800
Consultants	73 080
Voyage de service	109 011
<b>Total partiel</b>	<b>1 219 851</b>
<b>Dépenses de bureau et autres coûts récurrents</b>	
Location de locaux	16 000
Charges (électricité, etc.)	31 500
Fournitures de bureau	20 500
Technologies de l'information et des communications	36 200
Réparation et entretien du matériel	18 000
Frais d'entretien et d'exploitation des véhicules	34 000
Autres dépenses de bureau	13 000
<b>Total partiel</b>	<b>169 200</b>
<b>Matériel et autres coûts fixes</b>	
Location de véhicules	25 500
Équipement de télécommunications	53 100
Dépenses locales de sécurité	46 125
<b>Total partiel</b>	<b>124 725</b>
<b>TOTAL, COÛTS D'APPUI DIRECTS</b>	<b>1 513 776</b>

<b>ANNEXE II: CADRE LOGIQUE</b>			
<b>Résultats</b>	<b>Indicateurs de performance</b>	<b>Moyens de vérification</b>	<b>Risques et hypothèses</b>
<b>Impact</b>			
Contribuer à la réalisation de l'objectif d'éducation primaire universelle d'ici 2015 en améliorant l'accès à l'enseignement, la poursuite des études et l'achèvement du cycle d'enseignement primaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Indice de développement humain</li> <li>➤ Taux net de scolarisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport du PNUD sur le développement humain</li> <li>➤ Annuaire statistique du Ministère de l'éducation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Stabilité sous-régionale</li> <li>➤ Existence d'un contexte politique et sécuritaire adéquat au Bénin</li> </ul>
<b>PAM: Objectif stratégique 4, but 2</b>			
<b>Effet direct 4.1</b> Accès élargi à l'éducation et valorisation du capital humain dans les écoles assistées par le PAM	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Inscription: taux moyens annuels de changement dans le nombre de filles et de garçons inscrits</li> <li>➤ Ratio filles-garçons inscrits dans les écoles primaires assistées par le PAM (&gt; 0,8)</li> <li>➤ Taux d'abandon pour les filles et les garçons dans les écoles assistées par le PAM (&lt; 10%)</li> <li>➤ Taux de passage des filles et des garçons dans la classe supérieure</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapports de suivi annuels et trimestriels du PAM</li> <li>➤ Rapports des partenaires coopérants</li> <li>➤ Annuaire statistique du Ministère de l'éducation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Stabilité du système d'éducation</li> <li>➤ Qualité de l'enseignement et des infrastructures scolaires</li> <li>➤ Sensibilisation des communautés et soutien des interventions</li> <li>➤ Mise en œuvre de la politique nationale d'alimentation scolaire et traitement ciblé d'autres causes de sous-inscription au moyen d'interventions complémentaires (Nations Unies, surtout UNICEF, Gouvernement et autres partenaires)</li> </ul>
<b>Produit 4.1.1</b> Fourniture de vivres en temps voulu et en quantité suffisante aux élèves des écoles assistées par le PAM	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre effectif de bénéficiaires recevant une assistance du PAM, par sexe</li> <li>➤ Quantité de vivres effectivement distribués, par produit alimentaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapports de distribution trimestriels de la Direction nationale/ PAM</li> <li>➤ Rapports logistiques mensuels du PAM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Disponibilité en temps voulu des contributions en nature et en espèces</li> <li>➤ Capacités logistiques adéquates de la contrepartie</li> </ul>
<b>Objectif stratégique 5, Buts 1, 2 et 3</b>			
<b>Effet direct 5.2</b> Renforcement des capacités pour favoriser la durabilité d'un programme national d'alimentation scolaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Stratégie de transfert des responsabilités élaborée et mise en œuvre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapports annuels du PAM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Engagement du Gouvernement et des partenaires</li> </ul>



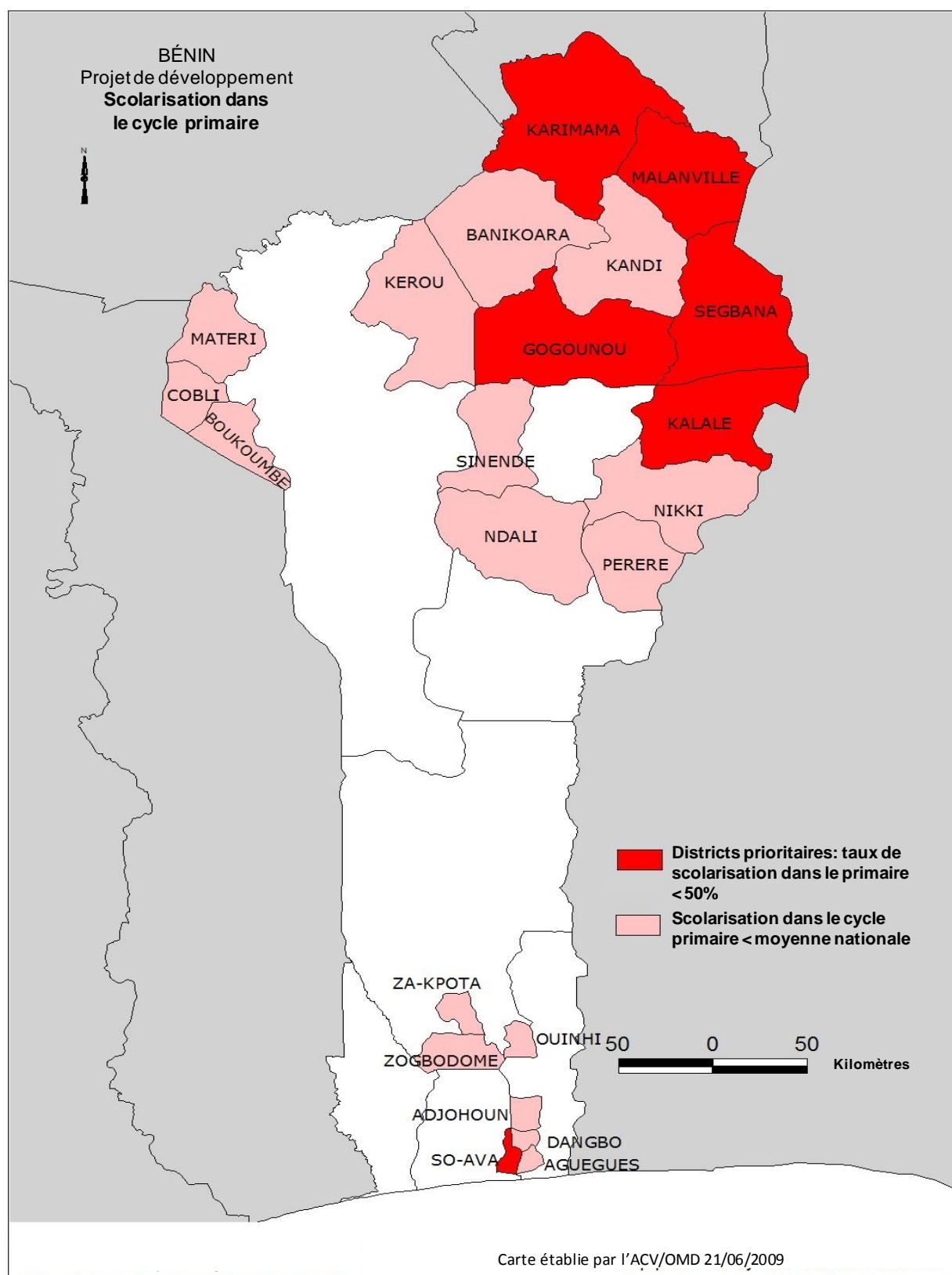


## ANNEXE II: CADRE LOGIQUE

Résultats	Indicateurs de performance	Moyens de vérification	Risques et hypothèses
<p><b>Produit 5.2.1</b> Assistance technique apportée au Gouvernement pour la formulation et la mise en œuvre d'une politique nationale d'alimentation scolaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Documents/manuels produits et validés</li> <li>➤ Nombre d'ateliers de dissémination (4)</li> <li>➤ Nombre de personnes (personnels du PAM, du Gouvernement et des partenaires) formées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapport d'approbation du Gouvernement</li> <li>➤ Rapport du forum national</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Engagement du Gouvernement et des partenaires</li> </ul>
<p><b>Produit 5.2.2</b> Renforcement des capacités institutionnelles au moyen de formations organisées par le PAM et d'un soutien</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre de sessions de formation pour les comités de gestion de l'alimentation scolaire, les associations parents-enseignants, les groupes de femmes et les parents</li> <li>➤ Comités de gestion opérationnels créés en pourcentage des activités d'alimentation scolaire (80%)</li> <li>➤ Comités de gestion opérationnels comprenant au moins deux femmes à des postes clés (80%)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapports trimestriels et annuels du PAM</li> <li>➤ Rapports des partenaires coopérants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Disponibilité de partenaires dans les zones où sont implantées les écoles recevant une assistance</li> <li>➤ Accord des communautés pour prendre en charge le projet</li> </ul>
<p><b>Produit 5.2.3</b> Établissement d'un "paquet" destiné aux communautés pour faciliter le transfert de responsabilités, dans le cadre d'une stratégie renforcée de désengagement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre d'écoles bénéficiant du "paquet" de facilitation du transfert de responsabilités pour éviter l'interruption de l'alimentation scolaire (&gt; 100)</li> <li>➤ Nombre de sessions de formation/nombre de participants dans chaque zone</li> <li>➤ Manuels et outils, produits et évalués, concernant la logistique, les achats, et le suivi et l'évaluation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapports de suivi du PAM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Engagement des communautés et des autorités locales</li> <li>➤ Les comités de gestion appliquent les connaissances acquises lors des formations</li> </ul>
<p><b>Effet direct 5.3</b> Développement agricole et économique local stimulé grâce au couplage de l'alimentation scolaire à la production locale</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Produits alimentaires achetés localement en pourcentage du volume distribué dans le pays (&gt; 30% de céréales et &gt; 30% de légumes secs achetés à des organisations d'agriculteurs)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Données issues du Système mondial et réseau d'information du PAM (WINGS II)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Récoltes bonnes dans le pays</li> </ul>
<p><b>Produit 5.3.1</b> Création de débouchés commerciaux pour les petits agriculteurs grâce aux achats locaux de vivres</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Quantité (en tonnes) de vivres achetés à des associations de petits agriculteurs dans les zones d'intervention (1 480 tonnes de céréales et 290 tonnes de légumes secs)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapports émanant du Système d'analyse et de gestion du mouvement des produits (COMPAS)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Existence de projets appuyant les organisations de petits agriculteurs dans la zone du projet</li> </ul>
<p><b>Produit 5.3.2</b> Aide apportée aux organisations d'agriculteurs par le biais des activités de développement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre d'organisations d'agriculteurs formées aux mécanismes d'achats locaux et de commercialisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rapports périodiques sur les projets</li> </ul>	

## ANNEXE III

## Zones des opérations du PAM au Bénin



Les appellations employées dans cette carte et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme alimentaire mondial aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

---

## LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

COMPAS	Système d'analyse et de gestion du mouvement des produits
CRS	Catholic Relief Services
DANIDA	Agence danoise de développement international
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international pour le développement agricole
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
OMD	objectif du Millénaire pour le développement
ONG	organisation non gouvernementale
PDDSE	Plan national de développement du secteur de l'éducation
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
WINGS	Système mondial et réseau d'information du PAM